



CEEAC

La Commission

ECCAS

**PREMIÈRE CONFERENCE MARITIME DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (COMAR 1 -KINSHASA 2022)**

KINSHASA, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

28/11 AU 02/12 2022 (TRAVAUX PREPARATOIRES)

THEME DE LA CONFERENCE :

**« GOUVERNANCE ET SECURISATION DE L'ESPACE MARITIME DE LA CEEAC
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE BLEUE DURABLE EN
AFRIQUE CENTRALE »**

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

I. Contexte et Justification

La façade maritime de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) se prolonge sur l'océan Atlantique dans un espace maritime qui s'étend sur 3.307 Km de la frontière de l'Angola avec la Namibie au Sud, jusqu'à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria au nord. Elle couvre une superficie maritime d'environ 1.225.000 km² et sert de porte d'entrée à tous les pays de la communauté.

Une telle superficie maritime offre à la CEEAC un vaste potentiel de développement de l'économie bleue, c'est-à-dire de l'ensemble des activités économiques basées sur les océans et les mers, les rivages et les berges, les lacs, les fleuves, les cours d'eau et les nappes souterraines, activités directes ou dérivées, qui vont de la pêche à l'exploitation minière et minérale sous-marines en passant par l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection, etc...

En effet, au regard du rôle essentiel de l'économie bleue dans la transformation structurelle de l'Afrique, la croissance économique durable et le développement social, de sa contribution dans la balance des potentiels géostratégiques au profit de l'Afrique, la 22^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) a labélisé l'économie bleue comme la « **Nouvelle frontière de la renaissance Africaine** »¹.

Ce domaine maritime convoité pour ses ressources, entraîne des défis sécuritaires majeurs : brigandage, piraterie, pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN), siphonage, transbordement illicite, immigration clandestine, trafics d'espèces protégés, trafics de drogue et crimes transfrontaliers.

Soucieux de préserver et garantir ces secteurs vitaux d'activités économiques souvent perturbées par des actes illicites en mer, les chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont signé le 20 octobre 2009 à Kinshasa, un protocole d'accord relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC du Golfe de Guinée, créant le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC).

Cette stratégie, dans une vision de mutualisation des moyens, s'articule autour de six piliers :

- Echange et Gestion Communautaire de l'Information ;
- Surveillance Communautaire de l'espace maritime ;
- Harmonisation de l'Action des États en Mer ;
- Institutionnalisation d'une Taxe Communautaire ;
- Acquisition et Entretien des Équipements majeurs ;

¹ **Décision (Doc. Assembly/AU/16(XXII)Add.1) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de l'UA, sur l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050).**

➤ Institutionnalisation d'une Conférence Maritime en Afrique centrale.

En outre, au niveau planétaire, selon plusieurs sources, l'économie bleue mondiale vaut 1.500 et 3.000 milliards de dollars chaque année. La toute première conférence mondiale sur l'économie bleue durable qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya du 26 au 28 novembre 2018 a insisté sur le fait que grâce à une gestion efficace, l'exploitation durable des ressources des océans, des mers, des lacs et des rivières pourrait substantiellement contribuer à l'économie mondiale.

Au niveau continental, dans sa Décision adoptant la Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050 , la 22^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenue à Addis Abeba (Ethiopie) le 30 janvier 2014 « **RECONNAIT** que les océans et les mers de l'Afrique sont indispensables au développement durable du continent et qu'ils occupent une place cruciale dans l'Agenda de développement post-2015 et la formulation des Objectifs de Développement Durables (ODD) ; et **INVITE** les Communautés Economiques Régionales et les mécanismes régionaux à élaborer et d'adopter une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer, en cohérence avec la Stratégie AIM 2050 ».

En effet, la Vision stratégique générale de la Stratégie AIM 2050 vise à favoriser la création de plus grandes richesses à partir des océans et des mers d'Afrique en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Cette vision est illustrée à travers plusieurs événements de haut niveau, comme le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, le lancement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et la Conférence de haut niveau sur l'économie bleue durable, organisé respectivement à Lomé au Togo en 2016, à Marrakech en 2016 et en 2018 à Nairobi.

Présenté à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, la COP 22, en 2016 à Marrakech et entériné par l'Union Africaine en janvier 2017, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est un mécanisme de financement porté et soutenu par 15 pays d'Afrique centrale et de l'est (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Kenya, Ouganda, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tomé, Soudan du Sud, Tanzanie et Tchad et Zambie) et le Maroc. La Présidence du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est assurée au nom de l'Union Africaine par de SEM Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat.

Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est destiné à financer les actions tendant à la préservation de la biodiversité dans la région du bassin du Congo et la lutte contre les changements climatiques. Il vise à permettre aux États de la sous-région du Bassin du Congo de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, et notamment de celle des fleuves et océans.

Le fonctionnement de ce Fonds, sa structure juridique et son modèle de gouvernance et de gestion, basés sur les recommandations et le plan d'investissement initiaux élaborés lors de l'étude de préfiguration réalisé par le Cabinet Ernest & Young, ont été présentés lors de la COP 25. Le PNUD a apporté un soutien technique, financier et logistique à toutes les étapes de l'élaboration de l'étude en mobilisant son réseau d'experts internationaux ainsi que ses bureaux de Rabat et de Brazzaville.

Deux Sommets des Chefs d'Etats, organisés en avril 2018 et en septembre 2021, ont permis d'apporter le soutien politique de haut niveau à cet outil nécessaire au développement, entre autres, de l'économie bleue.

Lors de leur deuxième Sommet, les Chefs d'Etat ont approuvé le plan d'investissement et le mécanisme financier, ainsi que son schéma de gouvernance. Ils ont par ailleurs porté leur choix sur la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour l'ouverture et la gestion d'une ligne de financement « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ». Tous ces résultats ont été présentés à la COP26 à Glasgow en Ecosse. La BDEAC est basée à Brazzaville où se trouve la Coordination technique du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

L'Economie bleue africaine constitue ainsi un des piliers en matière de création de richesses et d'emplois de l'Agenda 2063, la vision panafricaine de développement de notre continent. Dans cette vision, l'UA, qui a développé une Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, définit le développement de l'économie bleue comme un objectif prioritaire pour la réalisation de l'Aspiration « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

La Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé) a été adoptée le 15 octobre 2016 par la Session extraordinaire de la Conférence de l'UA.

La Charte africaine des transports maritimes a été adoptée à Durban (Afrique du Sud) le 16 octobre 2009.

Par ailleurs, dans son Communiqué de la 834^{ème} réunion tenue le 21 mars 2019, sur le lien entre la sûreté et la sécurité maritimes, d'une part, et le développement durable d'une économie bleue en Afrique, d'autre part, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a souligné le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement dans le domaine maritime en tant qu'éléments essentiels du processus de croissance économique et d'intégration de l'Afrique. Le CPS a aussi réitéré que la diversité de l'Economie bleue de l'Afrique est l'une des clés potentielles du développement durable et de l'intégration du continent.

Au niveau interrégional, le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du Golfe de Guinée (CGG), qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) les 24 et 25 juin 2013 a donné lieu à la signature de trois instruments différents :

- Une **déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement** par laquelle ceux-ci demandent notamment aux Communautés Economiques Régionales d'établir un cadre intercommunautaire de coopération, et aux États de renforcer leurs capacités répressives et de « mettre en place des structures de coordination de l'Action de l'État en mer ». C'est également par cette déclaration qu'ils ont choisi d'implanter le Centre Interrégional de Coordination à Yaoundé.
- Un **mémoire d'Entente** entre la CEDEAO, la CEEAC et la CGG pour fonder leur coopération en la matière. Par ce mémoire, les Communautés Economiques Régionales (CER) s'engagent à mettre en œuvre une meilleure coordination entre leurs centres régionaux de sécurité et de sûreté maritimes, pour une synergie des actions, à travers une mutualisation et une interopérabilité des moyens communautaires.
- Un **Code de conduite** « relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'ouest et du centre ».

Au niveau des Etats membres de l'UA, certains pays, comme les Seychelles, ont déjà franchi le pas en intégrant l'économie bleue dans leur plan de développement. En 2014, l'Afrique du Sud a lancé l'opération Phakisa (« presser le pas » en Sesotho) pour servir de cadre au développement et à la valorisation de l'économie bleue en Afrique du Sud, créer un million de nouveaux emplois d'ici 2030 et ajouter 177 milliards de ZAR (12 milliards de dollars US) au PIB du pays. En Afrique de l'Ouest, des pays comme le Togo et le Sénégal ont adopté des stratégies pour développer une économie bleue durable.

Dans le même ordre d'idées, les expériences d'autres Communautés Economiques Régionales (CER) devraient inspirer le processus de la formulation des stratégies de la CEEAC. C'est le cas de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD) et de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui ont déjà validé leurs stratégies maritimes respectives. C'est également le cas de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) dont les stratégies sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la CEEAC, il est important de rappeler que la **XX^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement** du 19 janvier 2022, dans son communiqué final, a « instruit la Commission d'œuvrer à la convocation de la première conférence maritime de la CEEAC, sur la base des acquis de la Conférence conjointe des Chefs d'État de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG tenue à Yaoundé en juin 2013, en adoptant une approche fondée sur la logique **mer-sécurité-développement** et en coordination avec la Commission du Golfe de Guinée ».

II. Objectifs

1. Objectif général

➤ Réaffirmer le leadership et la souveraineté des États membres par la maîtrise et la mise en valeur de l'espace maritime et fluvio-lacustre de la CEEAC, en harmonie avec la politique maritime continentale.

2. Objectifs spécifiques :

➤ Examiner et adopter la stratégie régionale sur l'économie bleue en Afrique centrale ;

➤ Examiner et adopter la stratégie de sûreté et sécurité maritimes de la CEEAC;

➤ Examiner et adopter la stratégie de gouvernance maritime de la CEEAC ;

➤ Identifier les axes principaux de la politique maritime de la CEEAC.

III. Thème de la Conférence et ateliers

La conférence porte sur le thème : « Gouvernance et sécurisation de l'espace maritime de la CEEAC pour le développement d'une économie bleue durable en Afrique Centrale »

IV. Exposés

IV.1 Leçon inaugurale de la Conférence

La Conférence sera ouverte par une leçon inaugurale en plénière par SEM Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Président en Exercice de la CEEAC. Elle se focalisera sur le thème même de la conférence.

IV.2. Ateliers

Les exposés seront regroupés en trois ateliers thématiques. Chaque atelier comprendra des exposés spécifiques aux thèmes et une présentation sur le projet de stratégie y relatif. Les débats seront animés par un modérateur. Les conclusions et les recommandations des ateliers seront présentées en plénière.

Atelier 1 : Gouvernance maritime en Afrique Centrale

Modérateur :

➤ Exposé 1 : Aperçu des instruments juridiques et mécanismes de gouvernance maritime au niveau mondial et continental

➤ Exposé 2 : État des lieux de la construction des stratégies maritimes des Etats membres de la CEEAC

- Exposé 3 : État des lieux de la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres de la CEEAC, en synergie avec la CEDEAO et la CGG
- Exposé 4 : Mise en place des organes de mise en œuvre de la gouvernance et de la sécurisation de l'espace maritime de la CEEAC
- Exposé 5 : Présentation du projet de Stratégie de la gouvernance maritime de la CEEAC

Atelier 2 : Sécurité et sûreté maritimes en Afrique Centrale

Modérateur :

- Exposé 1 : Expérience de la CEEAC dans la lutte contre la criminalité maritime en Afrique Centrale
- Exposé 2 : Expérience de lutte contre la criminalité maritime en Zone CEDEAO
- Exposé 3 : Expérience de lutte contre la criminalité maritime en Zone SADC
- Exposé 4 : Présentation de la stratégie de sécurité maritime européenne pour le Golfe de Guinée
- Exposé 5 : Accidents maritimes et rôle du Mémoire d'Abuja dans l'amélioration de la sécurité maritime
- Exposé 6 : Présentation du projet de Stratégie de sûreté et sécurité maritimes de la CEEAC

Atelier 3 : Développement de l'économie bleue en Afrique Centrale

Modérateur :

- Exposé 1 : Aperçu général sur l'évaluation du potentiel de l'économie de bleue de l'Afrique centrale
- Exposé 2 : *Rôle et implication de la société civile dans la gouvernance et la sécurisation de l'espace maritime de la zone CEEAC et le développement d'une économie bleue durable en Afrique Centrale*
- Exposé 3 : Rôle et implication du secteur privé et des grandes entreprises dans le domaine de l'économie bleue en Afrique Centrale
- Exposé 4 : La coordination régionale des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches et des écosystèmes aquatiques en Afrique Centrale
- Exposé 5 : Le financement de l'économie bleue en Afrique centrale
- Exposé 6 : De la mer aux écosystèmes aquatiques terrestres : Etats sans littoral et développement de l'économie bleue en Afrique centrale
- Exposé 7 : Aperçu général des stratégies maritimes dans les espaces de Golfe de Guinée et de l'Océan Indien
- Exposé 8 : Présentation du projet de Stratégie de l'économie bleue de la CEEAC

V. Modalités de mise en œuvre de la Conférence

1. Effectif prévisionnel des participants : 150

▪ Les institutions / administrations nationales agissant en mer :

- 1) Marines nationales ;
- 2) Affaires maritimes ;
- 3) Les institutions financières, douanières et compagnies d'assurance ;
- 4) Commerce ;
- 5) Pêches ;
- 6) Hydrocarbures et mines ;
- 7) Administrations portuaires ;
- 8) Transports maritimes ;
- 9) Environnement ;
- 10) Tourisme ;
- 11) Les autorités municipales ;
- 12) Les autorités traditionnelles et religieuses ;
- 13) La jeunesse et les femmes du secteur maritime de la CEEAC ;
- 14) Les institutions et organisations spécialisées africaines traitant des questions maritimes et connexes ;
- 15) Les étudiants, enseignants et chercheurs ;
- 16) Les médias ;
- 17) Les organisations sous-régionales traitant des questions maritimes et connexes ;
- 18) Les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- 19) Les Conseils des chargeurs ;
- 20) Les associations portuaires ;
- 21) Les institutions d'enseignement et de formation dans le maritime ;
- 22) Les Bureaux des affaires maritimes des Etats membres de la CEEAC ;
- 23) Les associations des armateurs ;
- 24) La Diaspora des Etats membres de la CEEAC ;
- 25) Le secteur privé des Etats membres de la CEEAC.

▪ Les Etats membres, institutions, partenaires stratégiques et tiers contributeurs :

- 1) Commission de la CEEAC ;
- 2) Commission du Golfe de Guinée (CGG) ;
- 3) Institutions spécialisées concernées (CRESMAC, COREP, CIC, PEAC) ;
- 4) Organisations de la Société civile (OSC) ;
- 5) Représentants du Secteur privé ;
- 6) Les structures de support technologique pour la surveillance des écosystèmes maritimes des Etats membres ;
- 7) BAD;

- 8) BDEAC ;
- 9) CEMAC ;
- 10) CBLT ;
- 11) CEPGL ;
- 12) CIRGL ;
- 13) L'UA-BIRA ;
- 14) FAO ;
- 15) Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- 16) Banque Mondiale ;
- 17) Tous les Etats riverains du Golfe de Guinée du Sénégal à l'Afrique du Sud ;
- 18) Tchad ;
- 19) RCA ;
- 20) Les partenaires au développement de la CEEAC ;
- 21) Le secteur privé africain et international ;
- 22) Les organisations spécialisées internationales ;
- 23) Les partenaires internationaux de la CEEAC ;
- 24) Partenaires (Canada, Japon, Chine, Inde, Norvège, Brésil, Allemagne, Russie, etc.) ;
- 25) Autres pays signataires de l'hinterland partie prenante à la stratégie ;
- 26) L'Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- 27) L'Union Africaine (UA) ;
- 28) L'Union Européenne (UE) ;
- 29) La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- 30) La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ;
- 31) The Gulf of Guinea Inter-regional Network (GoGIN) ;
- 32) L'Assistance technique du Programme d'Appui à la Sureté et la Sécurité Maritime (AT – PASSMAR) ;
- 33) Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et les crimes (ONUDC) ;
- 34) Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- 35) Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) ;
- 36) World Maritime University (WMU) ;
- 37) Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) ;
- 38) OMAOC ;
- 39) AGPAOC (structure spécialisée de l'OMAOC) ;
- 40) G7+Amis du Golfe de Guinée (G7++FOGG) ;
- 41) Patronats des Etats membres ;
- 42) PNUD ;
- 43) UNESCO (Commission Océanographique Intergouvernementale) ;
- 44) Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) ;
- 45) CICOS ;
- 46) CBLT ;
- 47) CONGELCAM ;
- 48) Ambassadeurs de Bonne Volonté (LOKWA KANZA, Fatima Jardim) ;

- 49) Réseau des Experts de la communication sur l'environnement et l'information en Afrique centrale (RECEIAC) ;
50) Observatoire des médias pour une pêche durable en Afrique (OMPDA).

TOUS les participants devront se prendre en charge (voyage, hébergement, indemnités de subsistance, etc.) et prendre eux-mêmes les dispositions pour le voyage et les réservations d'hôtel. A cet effet, une liste d'hôtels avec des tarifs préférentiels sera mise à la disposition des participants.

1. Date et durée

Les activités préparatoires de Conférence se tiendront du 28 novembre au 02 décembre 2022, y compris la réunion ministérielle du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité élargi aux autres secteurs concernés par les questions maritimes.

2. Budget et financement

Les frais relatifs à l'organisation de la Conférence seront pris en charge par la Commission de la CEEAC et la République Démocratique du Congo, pays hôte de l'événement.

En outre, un appui sera sollicité auprès des partenaires dont entre autres :

- UA
- UE
- USA à travers son programme APS
- France
- Japon
- Chine
- Turquie
- Russie
- Autres partenaires à déterminer

Le budget détaillé de la Conférence est annexé à cette note conceptuelle.

VI. Communication et visibilité

Les activités de communication et de visibilité seront organisées avant, pendant et après la Conférence.

VII. Méthodologie

VII.1. Ateliers préparatoires

Citoyens de la CEEAC, ceci vous concerne et vous avez voix au chapitre!
Suivez le processus et donnez-nous votre opinion sur Facebook, Twitter et LinkedIn.

La Conférence sera précédée par trois ateliers réunissant les Experts des Etats membres en vue de l'examen des projets de Stratégies ci-après :

- Atelier 1 : Projet de Stratégie sur la gouvernance maritime de la CEEAC ;
- Atelier 2 : Projet de Stratégie sur la sûreté et la sécurité maritimes de la CEEAC ;
- Atelier 3 : Projet de Stratégie sur l'économie bleue de la CEEAC.

Ces ateliers se tiendront de manière parallèlement à Kinshasa, du 28 au 30 novembre 2022.

VII.2. Conférence proprement dite

Les travaux se dérouleront en plénière pour la cérémonie d'ouverture et la présentation de l'exposé sur le thème inaugural. Ils se poursuivront dans trois groupes thématiques respectivement dédiés à la gouvernance maritime, à la sûreté et sécurité maritimes ainsi qu'au développement de l'économie bleue. Chaque groupe thématique suivra des exposés précis, y compris la présentation de la stratégie y relative, et procédera à la restitution des résultats de ses travaux en plénière.

Les travaux des Experts seront sanctionnés par un rapport au Conseil de Ministres assorti d'un projet de Communiqué Final de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le calendrier des travaux se présente ainsi qu'il suit :

- Du 28 au 30 novembre 2022 : Ateliers thématiques ;
- Le 1^{er} décembre 2022 : CTSDSS élargi (Experts) ;
- Le 02 décembre 2022 : CTSDSS élargi (Ministres) ;
- 28 novembre au 02 décembre 2022 : « Side Events » ou événements parallèles
 - Investissements humains
 - Stands d'expositions
 - Activités culturelles
 - Activités scientifiques (exposition d'ouvrages, échanges d'études, recherches)
 - Projection des films
 - Conférence de presse
 - Visite du Fleuve Congo
- Les sessions du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC seront programmées ultérieurement.

VIII. Livrables

La fin des travaux préparatoires de la première conférence maritime de la CEEAC sera sanctionnée par la validation technique des documents ci-après

- Les grands axes de la politique maritime ;
- La stratégie de la gouvernance maritime de la CEEAC ;
- La stratégie de sûreté et de sécurité maritime de la CEEAC ;
- La stratégie sur le développement de l'économie bleue durable de la CEEAC.

IX. Contacts

Toutes les correspondances relatives à cet événement devront être adressées à l'adresse suivante :

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
BP : 2112 Libreville (Gabon)

Attention :

DJERABE DJATTO Bonheur

Chef de Service Observation et Banque de Données du MARAC

Tél : (+241) 77 99 05 27 ; (+241) 62 09 67 74

Whatsapp (+241) 02 47 08 46

Email. bonheur.djerabe@ceeac-eccas.org

SADIKI KOKO François

Chef de Service Evaluation et Analyses

Tél: (+241) 74532883 (Whatsapp)

Email.: francois.koko@ceeac-eccas.org